Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_15-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_24NOV25_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	12	14

Conseil Municipal : séance du 24 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 17 novembre 2025
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Anaïs LE HUNSEC ; Hélène PADELLEC.
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO a donné pouvoir à Christèle PERREL ; Yann RAOUL, a donné pouvoir à Patrick AGAESSE
Absent : Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

---

15 Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat départemental d'énergies du Morbihan pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Vu :
- le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la commande publique et en particulier ses articles L.2422-5 à L.2422-10 ;
- les statuts de Morbihan Energies ;

Madame le Maire expose :

Notre commune est membre de Morbihan Energies. Ce syndicat mixte accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres, notamment sur le volet ingénierie des projets de vidéoprotection. Morbihan Energies peut assurer des missions de maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation de systèmes de vidéoprotection, au nom et pour le compte de ses membres qui le souhaitent.

Notre commune souhaite confier à Morbihan Energies un mandat de maîtrise d'ouvrage afin qu'il installe, au nom et pour le compte de notre commune, un système de vidéoprotection dont les caractéristiques sont à préciser. Un projet de contrat de mandat explicitant les droits et obligations de notre commune et de Morbihan Energies est annexé ci-après. A l'issue des travaux, le système de vidéoprotection appartiendra à notre commune.

La commune supportera les coûts de l'opération (enveloppe prévisionnelle de 110 000€ HT, conformément à l'Annexe 2 du projet de contrat de mandat. Morbihan Energies facturera à la commune ces coûts selon l'échéancier prévisionnel qui sera défini dans la convention financière spécifique (qui sera établie avant le démarrage des travaux). Morbihan Energies ne sollicitera pas de contribution financière de la commune pour sa mission de mandataire du maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ **D'APPROUVER** les termes du projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-après annexé à conclure avec Morbihan Energies pour les travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection.

- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer ce projet de contrat ainsi que tous actes et tous documents y afférents

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_15-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 26 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.